



---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :  
le 14/11/2023

Publication :  
le 24/11/2023

**SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023**

**Délibération n° D-2023-383**

**Budget annexe Crématorium - Créances irrécouvrables -  
Créances admises en non-valeur**

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Sophie BOUTRIT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI

**Direction des Finances**

**Budget annexe Crématorium - Créances  
irrecouvrables - Créances admises en non-valeur**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Certains montants en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget annexe Crématorium.

Les états présentés par le comptable public concernent la période de 2012 à 2022 et correspondent à des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Ces nouveaux montants présentés initialement en juin 2023 par le comptable public s'élèvent à un montant de 2 319,56 € TTC €. Néanmoins, suite à sa demande, un dossier a été retiré d'une de ses listes.

Dès lors, le montant total retenu par la Ville de Niort est de 1 904,33 € HT. Le montant TTC est de 2 284,56 € car des créances reposent sur une TVA à 19,60% et les autres sont sur une TVA à 20%.

En conséquence, le comptable public sollicite l'inscription de ces sommes irrecouvrables en dépenses.

Les crédits sont prévus au budget 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur (compte 6541) et inscrire en dépenses du budget annexe Crématorium les montants proposés par le comptable public pour de 1 904,33 € HT. Le montant TTC est de 2 284,56 € car des créances reposent sur une TVA à 19,60% et les autres sont sur une TVA à 20%.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Sophie BOUTRIT**

**Jérôme BALOGÉ**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES  
220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX  
Tél : 05.49.78.71.30  
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 12202 - CREMATORIUM-NIORT

Numéro de la liste 5994630115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 04 avr. 2023

CHEF DE SERVICE COMPTABLE

PATRICIA GUICHARD

Patricia GUICHARD  
Administratrice des Finances Publiques  
Adjointe  
Cheffe de service comptable  
du SGC de Niort

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 319,55 €	2 284,55 €
6542	0,00 €	
Total	2 319,55 €	2 284,55 € TTC

Touten  
380,23 € TVA  
1 904,33 HT

A Le  
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES  
220 RUE DE STRASBOURG

79061 NIORT CEDEX  
Tél : 05.49.78.71.30  
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **12202 - CREMATORIUM-NIORT**

Numéro de la liste **6210290115**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 04 avr. 2023  
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

  
 PATRICIA GUICHARD  
 Patricia GUICHARD  
 Administratrice des Finances Publiques  
 Adjointe  
 Cheffe de service comptable  
 du SGC de Niort

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,01 €	0,01
6542	0,00 €	0,00
Total	0,01 €	0,01 € TTC

0,01 € HT

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.